

Programme de suivi du stock de homards dans le quartier maritime de Paimpol : bilan 2010



Campagne 2009

La première campagne de marquage de femelles homards s'est déroulée du 20 avril au 2 septembre 2009, avec 19 navires participant de Paimpol à Locquémeau.

Pendant plus de 4 mois, 1 596 kg de homards ont été marqués, soit 1989 individus, ce qui représente 49 opérations de marquage, et autant de lâchers. Les homards fournis par les navires de Loguivy-de-la-Mer et de Pors-Even ont été lâchés dans le cantonnement de la Horaine. Les bateaux de Pleubian et de Plougrescant ont relâché les femelles marquées près des têtes de roche de Crublent, la Jument des Héaux, la Chaussée des Renaud...

A ce jour, une trentaine de recaptures de homards marqués ont été signalées. La matérialisation de ces recaptures sur une carte permet d'avoir une première idée de la dispersion des homards après leur remise à l'eau.

Campagne 2010

La première campagne de marquage a permis de mettre en place le programme, de le faire connaître au grand public comme aux pêcheurs professionnels et plaisanciers, et de voir ce qu'il était possible de réaliser. Cependant, le marquage simple en V ne permettait pas l'acquisition précise de données sur les homards relâchés. De plus, les pêcheurs professionnels ont exprimés le souhait de voir l'opération s'étendre aux femelles langoustes.

C'est pourquoi dès le mois de mai 2010, un suivi fin du stock a été mis en place grâce à un marquage individuel. Une marque jaune numérotée est insérée dans l'abdomen de la femelle homard ou langouste, en plus du V poinçonné dans sa queue. A chaque marquage, la taille, le poids et la position de lâcher de la femelle sont répertoriés et associés à son numéro d'identification.

Lorsqu'un pêcheur, professionnel ou plaisancier, capture une femelle homard ou langouste ainsi marquée et identifiée, il doit :

- noter son numéro d'identification ;
- noter sa taille ;
- noter son poids ;
- noter la position de capture ;
- vérifier si elle porte des œufs ou non ;
- la remettre à l'eau.

Si le poinçon en V dans la queue est visible, le pêcheur a obligation de remettre le homard ou la langouste à l'eau.

Dans tous les cas, il doit appeler le CLPMEM de Lannion-Paimpol pour transmettre les informations liées à la capture du homard marqué.

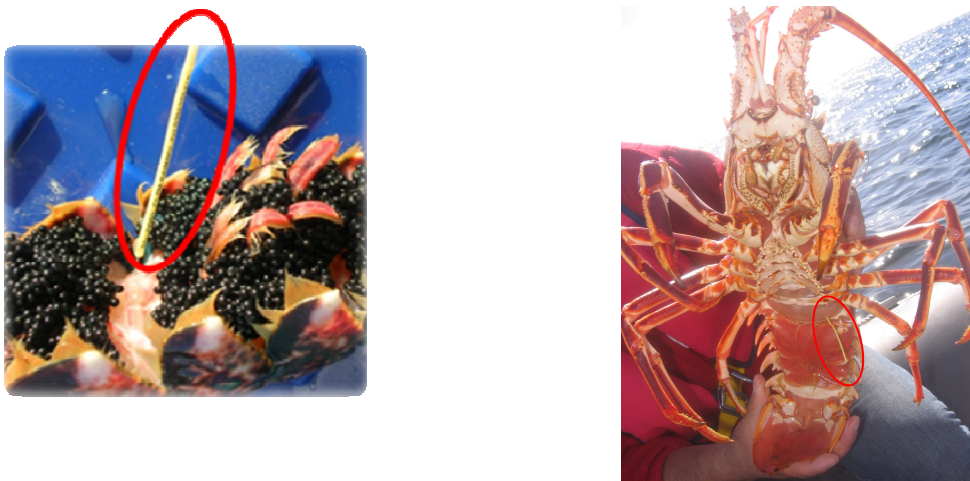


Figure 5 : Insertion de la marque jaune identifiée dans l'abdomen de la femelle homard ou la femelle langouste

En parallèle de ce marquage individuel, des embarquements à bord des caseyeurs professionnels ont été réalisés, d'avril à septembre 2010. Lors de ces embarquements, la taille de tous les homards capturés (y compris le hors-taille remis à l'eau) a été mesurée, la présence de femelles œuvées et le nombre de males et de femelles homards recensés.

Enfin, des pêches expérimentales seront organisées en octobre 2010 dans le cantonnement à crustacés de la Horaine, afin d'acquérir des données comparatives de captures dans et en-dehors de la réserve.

L'objectif de cette deuxième campagne de marquage est donc d'acquérir des données en termes de dispersion géographique, de croissance et de reproduction des individus (identification individuelle – recapture), ainsi que de déterminer la structure en taille des captures selon la zone de pêche et la saison.

Ce programme est réalisé en collaboration avec Martial Laurans, chercheur à Ifremer Brest. Le protocole d'échantillonnage réalisé à bord des caseyeurs suit le protocole OBSMER, les marques jaunes numérotées proviennent de la société Hallprint, en Australie, qui fournit également Ifremer en marques.

Enfin, le CLPMEM s'est doté en 2010 d'un pneumatique, devenant ainsi autonome quant aux lâchers de femelles homards et de langoustes marquées. Les remises à l'eau après le marquage sont donc effectuées exclusivement par le garde-juré et la chargée de mission du CLPMEM.

Résultats

Marquage et identification individuelle

La campagne 2010 de marquage de femelles homards et de langoustes s'est déroulée du 12 mai au 12 août 2010, avec 21 navires professionnels participant de

Paimpol à Locquémeau et 1 navire plaisancier de l'Île-Grande.



Figure 6 : Marquage en V à la queue d'une femelle homard et lâchers par le garde-juré

Pendant plus de 4 mois, 1531,5kg de homards ont été marqués, soit 2033 individus, ce qui représente 25 opérations de marquage, et autant de lâchers. Dans ce même intervalle de temps, 90,5 kg de langoustes, soit 44 individus, ont été marqués et relâchés. Les individus fournis par les navires de Loguivy-de-la-Mer et de Pors-Even ont été lâchés dans le cantonnement de la Horaine, ceux des bateaux de Pleubian et de Plougrescant ont été remis à l'eau près des têtes de roche de Crublent, la Jument des Héaux, la Chaussée des Renaud, la baie de Lannion...

A ce jour, 17 recaptures de homards marqués ont été signalées, dont 4 par des pêcheurs plaisanciers. Sur ces 17 homards recapturés, 4 l'ont été sur les côtes de l'île de Batz, et 1 près du phare de l'île Vierge.

D'après les pêcheurs ayant déclaré une recapture, la marque jaune portant le numéro d'identification se remarque rapidement à la capture du homard.

Embarquements

Du 18 mai au 20 septembre 2010, 7 embarquements d'observation ont été réalisés, sur 4 navires différents, ce qui représente 2182 casiers échantillonnés, soit 100% des casiers mis à l'eau, et 786 homards mesurés. Sur l'ensemble de ces captures, 568 étaient des mâles, 192 des femelles non grainées et 26 des femelles grainées. Le sex-ratio, toutes saisons et toutes zones confondues, est donc de 33,8 femelles pour 100 mâles, et 11,9% des femelles capturées étaient grainées.

Sur l'ensemble de ces captures, 48,6% des individus n'atteignaient pas la taille légale de capture (87mm).

Le plus petit mâle observé mesurait 50mm de longueur céphalothoracique, la plus petite femelle non grainée 62mm et la plus petite femelle grainée 88mm.

Octobre 2010

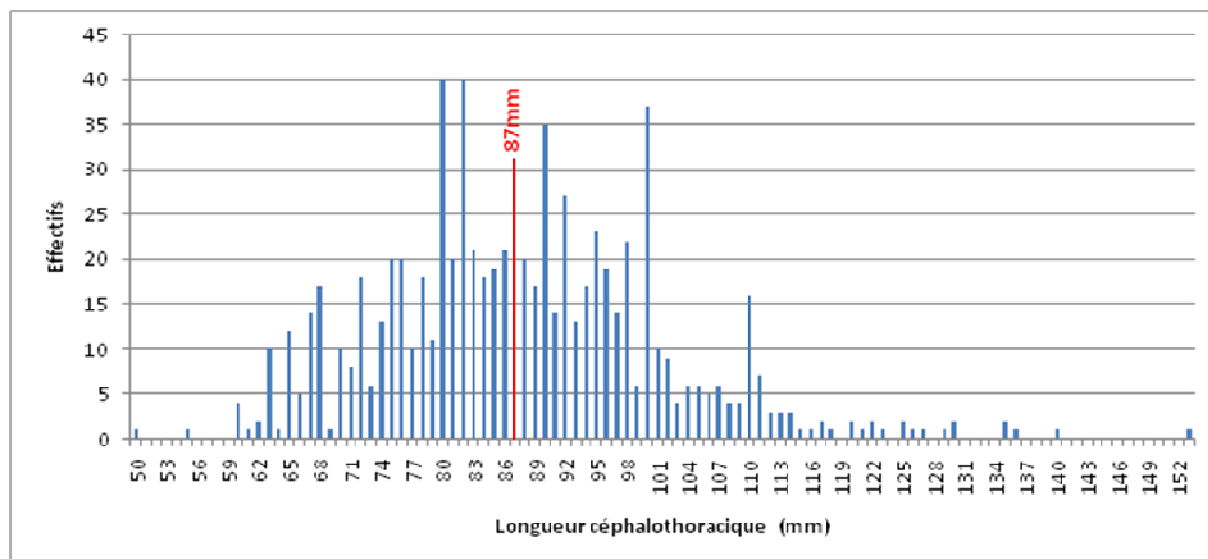


Figure 7 : Structure en taille des captures

La taille moyenne de capture est de 96mm de longueur céphalothoracique. La structure en taille des captures présente 3 modes, le premier à 80-82mm, le second à 90mm et le troisième à 100mm.

Pêches expérimentales dans le cantonnement de la Horaine

Les pêches expérimentales au casier à crustacés dans le cantonnement de la Horaine se dérouleront du 12 au 21 octobre 2010. Quatre navires de pêche professionnels vont poser des filières de casiers, de la même manière dont ils travaillent d'habitude. Une personne du CLPMEM sera à bord de chaque navire au moment de la relève des casiers, afin de mesurer toutes les captures, hors-taille compris, et de veiller à ce que chaque individu capturé soit remis à l'eau.

Réglementation

Le projet de marquage de femelles homards sur le quartier maritime de Paimpol a été présenté aux membres de la Commission Crustacés du CRPMEM de Bretagne le 25 mai 2009, à Roscoff. Il a été décidé de modifier la délibération « Crustacés » du CRPMEM afin d'ajouter un article interdisant la débarque et la vente de femelles homards marquées d'une entaille à la queue étaient interdites. L'arrêté préfectoral officialisant cette décision précise qu'elle s'applique également aux pêcheurs plaisanciers, et a été renouvelé pour 2010.

Communication

En 2010, le but de la communication du CLPMEM concernant le programme de marquage de femelles homards était de faire connaître l'évolution du marquage (identification individuelle grâce à la marque jaune). Pour cela, 2000 nouvelles brochures et 50 nouveaux posters ont été distribués.

Le 1^{er} juin 2010, deux reporters de France 3 ont suivi une journée de marquage. Le reportage a été diffusé dans l'édition de la Région Bretagne du journal télévision de 19h. Le 28 mai 2010, un journaliste du Trégor est venu sur le lieu d'un marquage à Landrellec. Plus tard, le 2 juillet 2010, une journée de marquage avec la presse a été organisée. France Bleu Armorique, ArMor TV, le Télégramme, Ouest-France, la Presse

Octobre 2010

d'Armor été présents.

A l'occasion de rencontre avec le grand public ou les pêcheurs plaisanciers, le programme de marquage de femelles homards ou de femelles langoustes a souvent été présenté (Assemblée générale des Copains du Trieux, Groupe de liaison Pêcheurs professionnels-pêcheurs plaisanciers, etc.)

En décembre 2010, le CLPMEM a organisé une restitution publique à l'attention du grand public et du public spécialisé (pêcheurs plaisanciers, autres comités locaux des pêches, associations environnementales...). Malheureusement, les conditions climatiques ont empêché la tenue de cette réunion qui a été reportée à janvier 2011.

Octobre 2010

Homards & hydroliennes...



Le programme de marquage de femelles homard est réalisé dans le cadre d'un partenariat financier associant le Comité Local des Pêches de Lannion-Paimpol et EDF à l'occasion de l'installation d'hydroliennes expérimentales en mer.

Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Lannion-Paimpol

Terre-Plein de Kerpallud
BP 211
22 504 PAIMPOL

Tél : 02 96 20 94 18
Mél: clpmem.paimpol@bretagne-pêches.org
Site : www.clpmem-paimpol.com

Les pêcheurs plaisanciers participent

Vous êtes plaisancier et vous souhaitez participer?

Vous capturez une femelle homard et vous souhaitez la faire marquer:

contactez le Comité Local des Pêches de Lannion-Paimpol ou le Comité Départemental de pêche plaisance des Côtes d'Armor.

L'indemnité financière reviendra à la SNSM.



Comité Local des Pêches :

02 96 20 94 18

clpmem.paimpol@bretagne-pêches.org

Comité Départemental de Pêche plaisance :

06 33 21 90 82

cd22@cd22.fr

Programme de marquage de femelles homards



*Un homard marqué ?
Je le relâche!*

COMITE LOCAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE LANNION-PAIMPOL

FNPPSF
FEDERATION NATIONALE DES PECHEURS PLAISANCE ET SPORTIFS DE FRANCE

EDF

Pourquoi marquer les homards?

Double marquage, double objectif:



① **conserver un stock reproducteur**

Une entaille en V est faite sur la queue.

Toute femelle marquée à la queue doit être remise à l'eau.

➔ Ainsi, elle peut se reproduire et participer au renouvellement de la ressource.



② **Connaître le stock**

Une marque jaune numérotée est insérée dans l'abdomen.

La capture d'une femelle identifiée doit être signalée.

➔ Les homards sont suivis individuellement.

Comment mieux connaître les homards ?

Chaque femelle homard marquée est identifiée grâce au numéro apposé sur la marque jaune. Lors du marquage, elle est mesurée et pesée, la position précise du lieu de remise à l'eau est relevée.



Lorsqu'une femelle est recapturée, les mêmes informations sont relevées, et permettent d'en savoir plus sur le stock de homard:

- croissance individuelle
- longueur et direction des déplacements
- taille de maturité sexuelle

Ensemble, agissons pour gérer la ressource

Vous pêchez un homard identifié, notez :

- son numéro
- la date
- la position GPS de capture
- la longueur de carapace
- la présence d'oeufs

Informez-en le Comité Local des Pêches de Lannion-Paimpol

N°:.....

Date :...../...../.....

Position GPS:



Présence d'œufs : ☐ OUI ☐ NON

Taille (mm) :

Figure 8: Brochure présentant le programme de marquage de femelles homards.

PROGRAMME DE MARQUAGE INDIVIDUEL DE HOMARDS

Près de 2 000 femelles homards seront identifiées individuellement grâce à une marque jaune insérée dans leur abdomen.

L'objectif est double :



① **Conserver un stock reproducteur**
Une entaille en V est faite sur la queue.

Toute femelle marquée à la queue doit être remise à l'eau.

→ Ainsi, elle peut se reproduire et participer au renouvellement de la ressource.

② **Connaître le stock**
Une marque jaune numérotée est insérée dans l'abdomen.

La capture d'une femelle identifiée doit être signalée.

→ Les homards sont suivis individuellement.



Vous aussi, participez à l'étude du homard !

Si vous pêchez un homard identifié, notez :

- son numéro
- la date
- la position GPS de capture
- la longueur de sa carapace

... et prévenez le Comité Local des Pêches de Lannion-Paimpol :

02 96 20 94 18



COMITÉ LOCAL DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS
DE LANNNION-PAIMPOL



Figure 9: Poster présentant le programme de marquage de femelles homards.

Bilan de l'année 2010

La campagne 2010 de marquage de femelles homards et de femelles langoustes a atteint ses objectifs en termes de nombre d'individus identifiés. Le taux de retour (17 recaptures signalées) est satisfaisant, dans la mesure où les marquages ont durés jusqu'au mois d'août et que les pêcheurs cessent la pêche au casier en fin d'été pour la plupart des navires, professionnels comme plaisanciers. De plus, la majorité des individus ont été relâchés à l'intérieur de la réserve de la Horaine, où il est interdit de pêcher du crustacé.

Les pêches expérimentales dans le cantonnement de la Horaine devraient se révéler très intéressantes, en permettant d'évaluer l'effet « réserve » et de retrouver des individus identifiés.

La communication a très bien fonctionné, puisque 4 recaptures ont été réalisées et signalées par des pêcheurs plaisanciers et 1 homard a été donné par un pêcheur plaisancier pour être marqué. L'information a très bien été relayée par les associations de plaisanciers.

Pour 2011, l'une des demandes de la profession est d'étendre le marquage aux homards mâles, afin de comparer leur comportement et leur croissance à ceux des femelles.